

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE  
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES CORNE DU CERF A ARZAL-  
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. ET MME JEGOUZO POUR LE COMPTE DE LA SCI LIMAR**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibérations n° 100-2017 en date du 26 septembre 2017 et n° 139-2017 en date du 12 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé, au profit de M. et Mme JEGOUZO, pour le compte de la SCI LIMAR, la vente du lot n° 3, sur le Parc d'Activités de la Corne du Cerf à ARZAL, correspondant à la parcelle cadastrée section A n° 1 321 pour partie, dans l'attente du bornage définitif, au prix de 32 € HT le m<sup>2</sup>.

Le document d'arpentage fixe la superficie totale du lot n° 3, correspondant à la parcelle cadastrée section A n° 1 322, à 575 m<sup>2</sup>, soit un prix total de 18 400 € HT représentant un prix total de 22 080 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du lot n° 3 correspondant à la parcelle section A n° 1 322, d'une superficie totale de 575 m<sup>2</sup>, viabilisé de tous les réseaux au profit de M. et Mme JEGOUZO, pour le compte de la SCI LIMAR, au prix de 18 400 € HT, soit un prix total de 22 080 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 23/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel CRIAUD

